

CONDITIONS GENERALES D'ADHESION CHEQUE SANTE® et du site chequesante.com

ARTICLE 1. Présentation de l'entité

1.1. Présentation de l'entité

CHEQUE SANTE® Bien Etre est une marque de l'entreprise CARE LABS S.A.S. qui propose un service d'émission et de mise à disposition de titres de paiement dématérialisé auprès des Entreprises, des Mutuelles, des Assurances, des Instituts de Prévoyance, des Comités d'Entreprise, des Associations ou des Collectivités. Ce dispositif permet à ces dernières de contribuer au financement du reste à charge de prestations de santé indépendamment, hors et au-delà du cadre de la prise en charge par la sécurité sociale et/ou par la mutuelle.

1.2. Présentation des Conditions Générales destinées à régir les relations entre CHEQUE SANTE® Bien Etre et les Affiliés adhérents au Dispositif

Les présentes conditions générales et leurs modalités (ci-après les « Conditions ») ont valeur de contrat entre la personne morale ou thérapeute bien être en libéral désirant accepter le titre Chèque-Santé® Bien Etre (ci-après le « Dispositif ») comme moyen de paiement de ses prestations (ci-après « l'Affilié ») d'une part et CARE LABS S.A.S., dont le siège social est situé à CAP OMEGA Rond-point Benjamin Franklin, CS 39521 – 34960 Montpellier Cedex 02, France, société immatriculée sous le numéro 802 966 101 au registre du commerce et des sociétés de Montpellier en sa qualité d'Emetteur d'autre part.

CARE LABS S.A.S. et l'Affilié sont ci-après dénommés collectivement les « Parties ». Les Parties conviennent que leurs relations sont régies par les présentes Conditions d'adhésion ainsi que par les Conditions Particulières, lesquelles peuvent être modifiées à tout moment par CARE LABS S.A.S. et qui seront consultables sur le site chequesante.com. Préalablement à toute utilisation du Dispositif, l'Affilié reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions et déclare expressément les accepter sans réserve, en cochant la case prévue à cet effet.

Ces Conditions régissent exclusivement l'utilisation du Dispositif auprès des Affiliés et l'utilisation par ces derniers du Dispositif proposé sur le site www.chequesante.com (ci-après dénommé le « Site »), leur permettant d'accepter le Dispositif comme mode de paiement de leurs prestations.

ARTICLE 2. DEFINITIONS

? « Dispositif » : désigne un titre de paiement dématérialisé, émis par l'entreprise CARE LABS S.A.S sous la marque CHEQUE SANTE® Bien Etre ainsi que tous les Services liés tels que définis dans l'article 4 des présentes Conditions. La monnaie électronique affectée au compte de l'Affilié demeure la propriété exclusive de ce dernier, il peut en disposer librement.

? « Affilié » : signifie une personne morale ou thérapeute bien être exerçant en libéral, membre du réseau d'Affiliés CHEQUE SANTE® Bien Etre pour les services duquel le Dispositif peut être utilisé.

? « Site » : désigne le site internet www.chequesante.com, application mobile, communications ou services électroniques, site de réseaux sociaux, ou tout autre site internet édité par CARE LABS S.A.S, qui fait un lien ou référence à ces présentes conditions générales de commercialisation.

? « Crédit » : désigne le montant pécuniaire affecté sur le compte du Bénéficiaire par son Employeur/Comité d'Entreprise/Mutuelles/Assurances/Instituts de Prévoyance/Association/Collectivité

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'ADHESION SERVICES CHEQUE SANTE® Bien Etre

3.1. Affilié « Chèque Santé® » Bien Etre

Conditions d'adhésion : profession libérale (thérapeute bien être) ou personne morale (=> SIRET obligatoire)
Dans le cas de l'absence d'un numéro SIRET, CARE LABS S.A.S. se réserve le droit de refuser l'adhésion sans justification. CARE LABS S.A.S, en tant qu'émetteur, garantit que les fonds appelés par les Affiliés sur leurs comptes CHEQUE SANTE® Bien Etre sont protégés en cas de défaillance de sa part.

3.2. Activation du compte donnant accès au Dispositif

Afin d'avoir accès aux Services proposés par CARE LABS S.A.S, l'Affilié accepte de fournir des informations exactes, à jour et complètes sur lui-même, telles que demandées dans le formulaire de création du « Compte » sur le Site.

Le mot de passe créé par l'Affilié au moment de la création de son « Compte » et son identifiant constituent ses éléments d'identification. Ces éléments d'identification lui sont personnels ; il s'engage à ne pas les divulguer et à les conserver strictement confidentiels.

L'Affilié demeure seul responsable de l'usage qui pourrait être fait de son « Compte » par un tiers qui aurait accédé de son fait à ses éléments d'identification. Toute utilisation des services CHEQUE SANTE® Bien Etre résultant d'une usurpation de quelque manière que ce soit des identifiants et/ou mots de passe est de la seule responsabilité de l'Affilié. CARE LABS S.A.S pourra suspendre le Compte de l'Affilié en cas d'utilisation des éléments d'identification par une autre personne que l'Affilié ou d'utilisation simultanée par plusieurs personnes des éléments d'identification propres à l'Affilié et ce jusqu'à régularisation de la situation.

De même, CARE LABS S.A.S se réserve la faculté de suspendre immédiatement, de plein droit, sans droit à indemnité, et sans formalités judiciaires, toute demande de virement en cas de violation des présentes Conditions Générales, notamment et sans que cette liste ne soit exhaustive, en raison de tout acte de piratage, d'utilisation ou de tentative d'utilisation des données en violation des lois et règlements, notamment s'introduire dans un système informatique, en altérer le contenu ou commettre l'une quelconque des infractions réprimées par les articles 323-1 à 323-7 du Code Pénal. C'est seulement après activation du compte CHEQUE SANTE® Bien Etre de l'Affilié que ce dernier pourra bénéficier des Services liés au Dispositif proposé par CARE LABS S.A.S.

L'utilisation du Dispositif implique l'acceptation des présentes conditions et modalités d'utilisation.

Pour consulter le solde de son Compte en vue de l'émission d'un virement de règlement, l'Affilié doit se connecter au Site et y entrer ses identifiants».

ARTICLE 4 : SERVICES CHEQUE SANTE® Bien Etre ET TARIFS

4.1. Services liés à l'adhésion

Le Dispositif CHEQUE SANTE® Bien Etre ne comporte ni frais d'inscription, ni frais fixes. Il est également sans engagement de durée minimale.

L'adhésion en tant qu'Affilié donne accès gratuitement aux services suivants :

- Accès au « Compte » individuel Partenaire sur la plateforme www.chequesante.com et à toutes ses fonctionnalités en particulier au formulaire d'enregistrement des règlements Bénéficiaires ;
- Coordonnées et spécialité(s) diffusées sur l'annuaire du Site
- Page web personnelle modifiable par vos soins
- Mise à disposition du kit communication relatif au dispositif (affiche, dépliants etc..) téléchargeable à partir de son compte personnel.

4.2. Autres services

Les descriptifs des autres Services proposés aux Affiliés hors les services gratuits précisés à l'article 1 ainsi que leurs tarifs sont disponibles à tout moment depuis le Compte personnel de l'Affilié.

4.3. Frais de traitement sur règlements

Les frais de traitement sur règlements sont individuels et font l'objet d'une proposition commerciale particulière lors de l'inscription sur le portail internet. Le futur Affilié doit les accepter pour finaliser son inscription. Les

frais de traitement pourront être et modifiables par CARE LABS S.A.S. moyennant le respect d'un délai de prévenance de 6 mois. L'Affilié sera alors libre de refuser la révision des frais de traitement en sollicitant la résiliation du contrat.

4.4. Financement des Règlements

Le financement des règlements Bénéficiaires se fait uniquement par virement bancaire.

L'Affilié peut opter pour l'une ou l'autre des solutions de règlement ci-après visées :

- 48H ouvertes après enregistrement du règlement : virement des Règlements de l'avant-veille, le samedi, le dimanche et jours fériés étant exclus du calcul. Par exemple, les règlements enregistrés le mercredi seront effectivement financés le vendredi. Par ailleurs, les règlements enregistrés le vendredi seront effectivement financés le mardi de la semaine suivante

- Hebdomadaire : L'Affilié peut déterminer le jour de virement souhaité parmi les jours suivants : mercredi/jeudi/vendredi au titre de la semaine précédente.

- Mensuel : virement au plus tard le troisième jour ouvert du mois au titre des règlements du mois précédent.

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'UTILISATION SERVICES CHEQUE SANTE® Bien Etre

5.1. Modalités d'Acceptation du Dispositif

Après avoir été émis, le Dispositif permet au Bénéficiaire de régler à l'Affilié des prestations de service de santé qu'il propose.

5.1.1. Support de règlement

L'Affilié est tenu d'accepter tout support de règlement du Dispositif tels que décrits sur le site www.chequesante.com, et notamment les trois supports d'enregistrement de règlement suivants :

- Carte individuelle mentionnant un QR code unique au Bénéficiaire : l'Affilié peut « flasher » le code. Ce QR code est associé à un code numérique individuel que le Bénéficiaire doit saisir afin de valider définitivement la transaction. Ce code doit rester confidentiel.

- Titre papier imprimé par le Bénéficiaire : QR code et code numérique individuel (même procédé que pour la carte individuelle)

- Application mobile à l'aide d'un QR code ou du code numérique individuel sur le même schéma que la carte individuelle

5.1.2. Non exclusivité

L'Affilié est informé que CARE LABS SAS ne concède aucune exclusivité à ses Affiliés. Plusieurs Affiliés d'une même spécialité et d'une même zone géographique peuvent être Affiliés du réseau CHEQUE SANTE® Bien Etre.

5.2. Matériels et équipements pour le règlement de l'Affilié

Le prestataire doit être muni d'un accès internet ou d'un terminal mobile tactile. Aucun autre équipement ou matériel n'est requis pour le fonctionnement du service impliquant le règlement au moyen du Dispositif.

CARE LABS S.A.S. n'a, pour toutes les étapes d'accès au site, du processus d'émission des crédits CHEQUE SANTE® Bien Etre, ou des services postérieurs, qu'une obligation de moyen. La responsabilité de CARE LABS S.A.S. ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture du service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques, ou de tout fait qualifié de force majeure, conformément à la jurisprudence.

Au cas où le site ne fonctionnerait pas correctement ou serait en maintenance, CARE LABS S.A.S. se réserve le droit de ne pas rendre le Dispositif disponible pendant la période de maintenance ou d'inaccessibilité et exclu toute responsabilité liée à une telle indisponibilité ou inaccessibilité ou en résultant.

5.3. Délai d'utilisation

Le crédit CHEQUE SANTE® Bien Etre ne peut être utilisé que pendant sa période de validité. Une fois cette période expirée le Dispositif n'est plus recevable : il ne pourra plus être ni accepté, ni consommé.

Les crédits sont valables 36 mois à compter de leur date d'émission validée sur le Site.

5.4. Tarification et Paiement des prestations de l'Affilié

5.4.1. Prix de référence du thérapeute bien être

Les prix de référence des consultations sont fixés selon les prix pratiqués et affichés par les Affiliés.

Le prix de référence est fixé par l'Affilié qui est seul responsable du prix affiché sur le site. Le thérapeute bien être est donc seul responsable de l'affichage de sa grille tarifaire dans son établissement aux fins d'information du public.

Le Dispositif intervient en tant que moyen de paiement, en conséquence CARE LABS S.A.S. s'interdit d'exercer une quelconque influence directe ou indirecte sur la tarification décidée par l'Affilié

5.4.2. Facturation

CARE LABS S.A.S. n'émettra pour le Bénéficiaire aucune facture au titre d'un paiement réalisé à l'aide du Dispositif car il ne vend aucun produit. Les factures à l'attention des Bénéficiaires seront uniquement émises par les Affiliés concernés.

5.4.3. Difficultés rencontrées

Lors du paiement, si celui-ci est refusé au bénéficiaire, un message indiquant la nature du refus s'affichera sur l'écran après que le bénéficiaire ait tapé son code secret.

En cas de crédit insuffisant, le Bénéficiaire devra compléter si nécessaire son règlement avec un autre moyen de paiement de son choix accepté par l'Affilié.

5.5. Restrictions – Interdictions

Le Dispositif ne fait l'objet d'aucun rendu de monnaie par les Affiliés. Il est par ailleurs interdit pour l'Affilié d'échanger un crédit CHEQUE SANTE® Bien Etre contre son équivalent en monnaie.

Le Dispositif ne peut faire l'objet d'aucune revente par les Affiliés CHEQUE SANTE® Bien Etre ou par leurs Bénéficiaires à un tiers quel qu'il soit. Toute reproduction du Dispositif est formellement interdite.

Son utilisation est de la responsabilité du Bénéficiaire porteur de celui-ci, selon le cas. Le Dispositif est nominatif.

Le Prestataire s'engage à ne pas accepter de règlement pour des prestations déjà prises en charge par la sécurité sociale ou par les mutuelles.

5.6. Perte, vol

Les Dispositifs perdus ou volés pourront faire l'objet d'une demande de mise en opposition par le Bénéficiaire sous réserve de son identification préalable en qualité de porteur du compte perdu ou volé, sur le site Internet www.chèquesante.com

Afin d'éviter toute utilisation frauduleuse, l'Affilié s'engage à vérifier la conformité de l'identité du porteur avec le nom associé au Compte Bénéficiaire. En cas de fraude, le règlement pourra être annulé.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITE

6.1. Quant aux engagements pris par l'Affilié dans le présent contrat

En cas de non-respect des engagements pris par l'Affilié, et notamment ceux visés aux articles 3, 5 et 6, CARE LABS S.A.S pourra solliciter l'exclusion de l'Affilié sans préavis.

Si un Affilié CHEQUE SANTE® refuse au Bénéficiaire un règlement par CHEQUE SANTE® Bien Etre pour des prestations éligibles au Dispositif, il s'agit d'une violation des engagements de l'Affilié. L'Affilié peut alors faire l'objet d'une mise en garde pouvant mener à son exclusion du Dispositif.

Toute utilisation du Dispositif non conforme au présent contrat pourra se traduire par l'annulation du règlement à l'entière discrétion de CARE LABS S.A.S.

6.2. Quant aux prestations attendues de l'Affilié

CHEQUE SANTE® Bien Etre entend rappeler et préciser que :

- c'est l'Affilié et non CARE LABS S.A.S. qui est le prestataire des services de santé.
- c'est l'Affilié et non CARE LABS S.A.S. qui est la partie qui conclut un contrat de prestation de service de santé avec le Bénéficiaire. Ce dernier utilise le Dispositif en règlement de cette prestation.
- Indépendamment du contrat entre le Bénéficiaire et Affilié, la personne morale qui a demandée l'émission d'un crédit CHEQUE SANTE® Bien Etre est liée par un contrat distinct avec CARE LABS S.A.S.
- C'est l'Affilié, et non CARE LABS S.A.S., qui assume seul la responsabilité de la prestation de service de santé rendue.
- C'est l'Affilié, et non CARE LABS S.A.S., qui assume seul l'évolution de l'état de santé du Bénéficiaire.

Si une erreur de soins (ou traitement) de quelle que nature que ce soit survient, CHEQUE SANTE® Bien Etre n'est en aucun cas responsable. Seule la responsabilité de l'Affilié avec lequel le Bénéficiaire est lié par un contrat de soins pourra être engagée.

CARE LABS S.A.S. ne donne par conséquent aucune garantie et décline toute responsabilité au titre des prestations réalisées pour lesquelles le Dispositif peut être utilisé, et au titre de la qualité, de la sécurité, de la

possibilité d'utilisation ou de tout autre aspect des produits médicaux (ou paramédicaux) pour lesquels le Dispositif a été utilisé ou peut l'être.

De même, il est expressément entendu que lesdits Affiliés sont chacun seuls responsables des biens, produits ou prestations de services qu'ils proposent et commercialisent et qui seraient acquis par le Bénéficiaire dans le cadre de l'utilisation des « chèques santé ». En conséquence, aucune responsabilité ne pourra être invoquée à l'encontre de CHEQUE SANTE® Bien Etre quant aux biens et/ou services acquis auprès des Affiliés. Ainsi, le Bénéficiaire seul sera responsable de la résolution de tout litige avec ledit Affilié.

7. RESILIATION

L'Affilié peut résilier à tout moment le lien contractuel qui l'unit à CARE LABS S.A.S par le biais de son Compte. La demande de résiliation sera prise en compte sous sept jours. Les règlements en attente seront soldés sans aucun frais additionnels.

En cas de résiliation l'Affilié s'engage à retirer de son lieu d'exercice tous les outils de communication se rapportant à CHEQUE SANTE® Bien Etre et à ne plus accepter CHEQUE SANTE® Bien Etre comme moyen paiement à l'issue du délai de traitement de sa demande de résiliation.

ARTICLE 8. RECLAMATIONS / NOTIFICATIONS

Pour toute réclamation ou notification relative dispositif CHEQUE SANTE® Bien Etre ou sur les Services proposés par CARE LABS S.A.S., veuillez vous rapprocher du service Partenariat par lettre recommandée avec accusé de réception (ou tout autre moyen similaire) à l'adresse ci-après : CARE LABS S.A.S., CHEQUE SANTE service Partenariats, CAP OMEGA Rond-point Benjamin Franklin, CS 39521 – 34960 Montpellier Cedex 02, France.

ARTICLE 9. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Le fichier informatique de CHEQUE SANTE® Bien Etre est déclaré auprès de la CNIL. Seules les informations indiquées par l'Affilié lors de l'activation de son compte figureront sur le fichier informatique conservé par CHEQUE SANTE® Bien Etre.

Les informations recueillies auprès de l'Affilié font l'objet d'un traitement par CHEQUE SANTE® Bien Etre aux fins de gestion, de sécurisation, de validation et de suivi des titres émis et de la lutte contre la fraude et le blanchiment.

CHEQUE SANTE® Bien Etre tient à préciser qu'il ne collecte aucune information strictement personnelle concernant l'état de santé du Bénéficiaire ou de l'utilisateur final du Dispositif. CHEQUE SANTE® Bien Etre n'a en aucun cas accès au contenu des consultations réalisées qui relève de la sphère du secret médical.

Les données collectées pourront faire l'objet d'une communication à toute société du groupe CHEQUE SANTE® Bien Etre pour l'envoi de prospection en vue de la promotion de leurs produits ou services.

Conformément à l'art. 34 de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifié, le Bénéficiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, d'interrogation, de rectification, d'opposition et de suppression des données le concernant. Pour l'exercice de ces droits, il suffit d'en faire la demande en indiquant les noms, prénoms, adresse mail et si possible les références client à l'adresse indiquée à l'article 8.

ARTICLE 10. CONSERVATION ET ARCHIVAGES DES TRANSACTIONS

L'archivage des virements émis et des informations liées au Compte de l'Affilié est effectué sur un support fiable et durable. Ils seront consultables gratuitement via le Compte pour une durée de 12 mois à partir de la date effective de virement. Passé ce délai, l'Affilié peut effectuer une demande de recherche d'information pendant une durée de 9 années. Le tarif de demande d'information sera évalué le cas échéant en fonction du temps nécessaire à la récupération des données et fera l'objet d'une demande d'approbation écrite avant toute recherche effective.

ARTICLE 11. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Il est rappelé qu'outre la sanction pénale attachée à la fraude, toute reproduction constitue également une contrefaçon de marque au titre de l'article L716-1 du code de la propriété intellectuelle, engageant la responsabilité civile du Bénéficiaire ou de l'utilisateur dudit titre.

CHEQUE SANTE® Bien Etre est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 3963806 et bénéficie de la protection liée à ce titre.

Il est en outre précisé que tous les éléments du site www.chequesante.com, qu'ils soient visuels ou sonores, y compris la technologie sous-jacente et les noms de domaine, sont protégés par le droit d'auteur et /ou des marques. Ils sont enregistrés et sont la propriété de l'entreprise CARE LABS S.A.S.

Tout lien hypertexte renvoyant au Site de CHEQUE SANTE® Bien Etre sans autorisation préalable et utilisant notamment les techniques du framing ou du in-line linking est formellement interdit.

ARTICLE 12. DISPOSITIONS GENERALES

12.1. Absence de lien de subordination

Aucune des dispositions du présent contrat ne saurait être interprétée comme créant une entreprise commune, ou un lien de subordination entre CHEQUE SANTE® Bien Etre et l'Affilié. Aucune des parties n'a le droit ni le pouvoir de souscrire des engagements financiers, d'engager des frais ou de conclure un contrat ou tout arrangement au nom ou pour le compte de l'autre partie.

12.2 Force majeure

CARE LABS S.A.S. ne pourra être tenu responsable du non-respect de ses obligations au titre du présent contrat lorsque cette défaillance d'exécution sera liée à une cause extérieure échappant au contrôle de CARE LABS S.A.S.

12.3. Autonomie des clauses

Toute disposition du présent contrat qui serait déclarée illégale, nulle ou inopposable, sera seule réputée détachée, la validité et l'opposabilité des autres stipulations de ce contrat n'en seront pas affectés.

12.4. Droit applicable

Le présent Conditions Générales (et toutes les relations non contractuelles entre CARE LABS S.A.S. et l'Affilié) seront régies et interprétées conformément au droit français, les deux parties acceptant par les présentes de se soumettre à la compétence exclusive des juridictions françaises.

ARTICLE 13. INFORMATIONS PERSONNELLES RENSEIGNEE

13.1. Engagement

L'affilié s'engage à télécharger sur son compte Chèque Santé® Bien Etre son attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle en cours de validé; il atteste sur l'honneur être à jour des cotisations.

13.2. Profession renseignée

L'affilié certifie que la profession renseignée lors de son inscription correspond à l'activité réellement exercée.

Je m'engage à disposer à tout moment des autorisations nécessaires à l'exercice de ma profession.

13.3. Arrêt/ Suspension

L'affilié s'engage en cas de suspension/arrêt d'activité à informer la société CARE LABS S.A.S. par courrier recommandé adressé à son siège social.